

Normes et modalités d'évaluation

Cycle préscolaire - maternelle 4 ans et maternelle 5 ans

Aperçu de l'évaluation du développement des compétences

La planification de l'évaluation respecte le **Programme-cycle de l'éducation préscolaire**.

L'enseignante utilise son jugement professionnel pour prendre des décisions basées sur l'ensemble des preuves d'apprentissage recueillies. Les notes anecdotiques, les conversations avec l'enfant, ainsi que les photos ou vidéos des productions de l'enfant et de ses activités, sont quelques exemples de preuves pouvant être utilisées pour guider les pratiques d'enseignement et refléter le processus d'apprentissage.

Conformément à la Loi sur l'instruction publique, au bulletin scolaire, les progrès de l'élève en éducation préscolaire sont inscrits sous forme de constats. Ces derniers indiquent l'état du développement des compétences qui ont été évaluées dans les différents domaines de développement. Le dernier bulletin de l'année fournit un bilan dans lequel l'enseignante inscrit un constat sur le développement de l'élève dans chacune des cinq compétences.

L'enseignante communiquera avec les familles une fois par mois concernant les progrès des élèves ayant des difficultés d'apprentissage ou de comportement. L'enseignante choisit le moyen de communication le plus approprié pour fournir ces informations.

Constats :

L'élève se développe très bien au regard de la compétence visée.

L'élève se développe adéquatement au regard de la compétence visée.

L'élève se développe avec certaines difficultés.

L'élève se développe avec des difficultés importantes au regard de la compétence visée.

Domaines de développement et compétences :

DOMAINES DE DÉVELOPPEMENT	COMPÉTENCES
Physique et moteur	Accroît son développement physique et moteur
Affectif	Construit sa conscience de soi
Social	Vit des relations harmonieuses avec les autres
Langagier	Communique à l'oral et à l'écrit
Cognitif	Découvre le monde qui l'entoure

Dates des bulletins :

Étape 1 : Le 19 novembre 2025

Compétences 1 et 3 seront évaluées cette étape

Étape 2 : Le 25 février 2026

Compétences 2, 4 et 5 seront évaluées cette étape

Étape 3 : Le 23 juin 2025

Compétences 1, 2, 3, 4 et 5 seront évaluées cette étape